



Créer mon entreprise en étant en surendettement

Par **demarest**, le **19/02/2018** à **11:26**

Bonjour,

Je suis au chômage depuis le 1er octobre 2017. Je souhaiterais créer mon entreprise avec mon compagnon (je serais seule à travailler dans la boutique), mais je suis en surendettement et mon dossier est recevable. En décembre 2017, la BDF me fait part de sa décision par un moratoire d'une durée de 2 ans. Aujourd'hui, j'attends confirmation et mis en place de ce moratoire car le délai de 15 jours est passé mais la BDF me demande de patienter. Ma question est la suivante : Ai-je le droit de créer mon entreprise ou dois-je attendre la confirmation et mise en place de ce moratoire et quel statut dois-je choisir sachant que je souhaiterais percevoir mes indemnités de chômage au début de l'activité si pas de CA. Etant donné que mon compagnon assume toutes les dépenses de cette entreprise (stocks, travaux local, etc..) il apparaîtra dans les statuts.

Vous en remerciant par avance,

Nourithe